

Les mémos de la CFDT-MAE

Congrès syndical

Donner mandat à une autre section

COMMENT donner mandat à une autre section ?

✓ Votre section ne sera pas représentée au congrès de Bierville (aucun délégué de votre section n'y sera présent).

Vous avez néanmoins la faculté, si vous le souhaitez, de donner mandat à une section qui sera présente au congrès pour voter sur les textes et sur les candidats au conseil syndical et au commissariat aux comptes.

I - Choisir une section pour vos mandats

Vos mandats (c'est-à-dire le nombre de voix pour voter au congrès) sont calculés sur la base du nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2015. Pour connaître ce chiffre avec certitude, vous pouvez contacter Caroline Grelier (caroline.grelier@diplomatie.gouv.fr).

Voici la liste des sections qui seront présentes au congrès et les coordonnées de chaque secrétaire de section que vous pouvez contacter pour lui demander s'il accepte vos mandats :

- ✓ Section de **Paris** : secrétaire Thibaut Penduff, contact thibaut.penduff@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section de **Nantes** : secrétaire Wilfrid Rouyer, contact wilfrid.rouyer@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section d'**Amman** : secrétaire Hania Haddad, contact hania.haddad@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section de **Lomé** : secrétaire Kossi Moumouni, contact kossi.moumouni@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section de **N'Djamena** : secrétaire Sylvain Mbaikoubou, contact sylevema@gmail.com



- ✓ Section de **Niamey** : secrétaire Annabelle Chartiot, contact annabelle.chartiot@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section de **Oran** : secrétaire Douriya Boudjellal, contact douriya.boudjellal@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section de **Alger** : secrétaire Sabrina Mili, contact sabrina.mili@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section de **Ouagadougou** : secrétaire Eliane Yameogo, contact eliane.yameogo@diplomatie.gouv.fr
- ✓ Section de **Tunis** : secrétaire Dorra Mazghouni, contact dorra.mazghouni@diplomatie.gouv.fr

Attention !

Une section présente au congrès ne peut recevoir les mandats que **d'une seule autre section**. Les premiers qui se manifesteront seront donc les premiers servis !

II - Mandat libre ou mandat impératif ?

Une fois qu'une section présente au congrès a accepté de prendre vos mandats, votre section peut décider :

- ✓ Soit de **faire confiance** au porteur de mandats qui vous représentera pour voter comme il le souhaite, tant sur les textes que sur les candidats au conseil syndical (cette solution est possible pour les petites sections pour lesquelles l'organisation d'une assemblée générale est difficile);

- ✓ Soit de lui donner un **mandat impératif**, c'est-à-dire que son vote devra être conforme au vote de votre section. C'est cette méthode que nous recommandons, surtout pour les grosses sections dont l'influence sur le résultat du congrès peut être importante.

C'est donc cette méthode que nous allons développer ci-dessous, non seulement parce que nous l'encourageons mais aussi parce qu'elle est plus complexe à mettre en œuvre.

III - L'assemblée générale de section pour donner des consignes de vote au porteur de mandats

Avant le départ du porteur de mandats pour le congrès, votre section doit se réunir en assemblée générale et voter :

- ✓ **À main levée** (pour / contre / abstention), sur les textes : résolution d'orientation, statuts, rapport d'activité, rapport financier, quitus aux trésoriers, possibles motions d'actualité, amendements des sections

de Paris et de Nantes figurant dans la LDS n°264 d'avril.

- ✓ **À bulletin secret**, sur la liste des candidats au conseil syndical et au commissariat aux comptes. (voir bulletins de vote en annexe). Pour le poste de commissaire aux comptes, c'est facile, il n'y a qu'un seul candidat, dont le nom peut être rayé par les votants s'ils le souhaitent. Pour les candi-

dates au conseil syndical, chaque votant de la **section doit rayer au moins 3 noms**. Il peut en rayer plus mais pas moins, sinon le bulletin sera considéré comme nul (le CS comprend **17 membres titulaires** et **10 membres suppléants** au maximum).

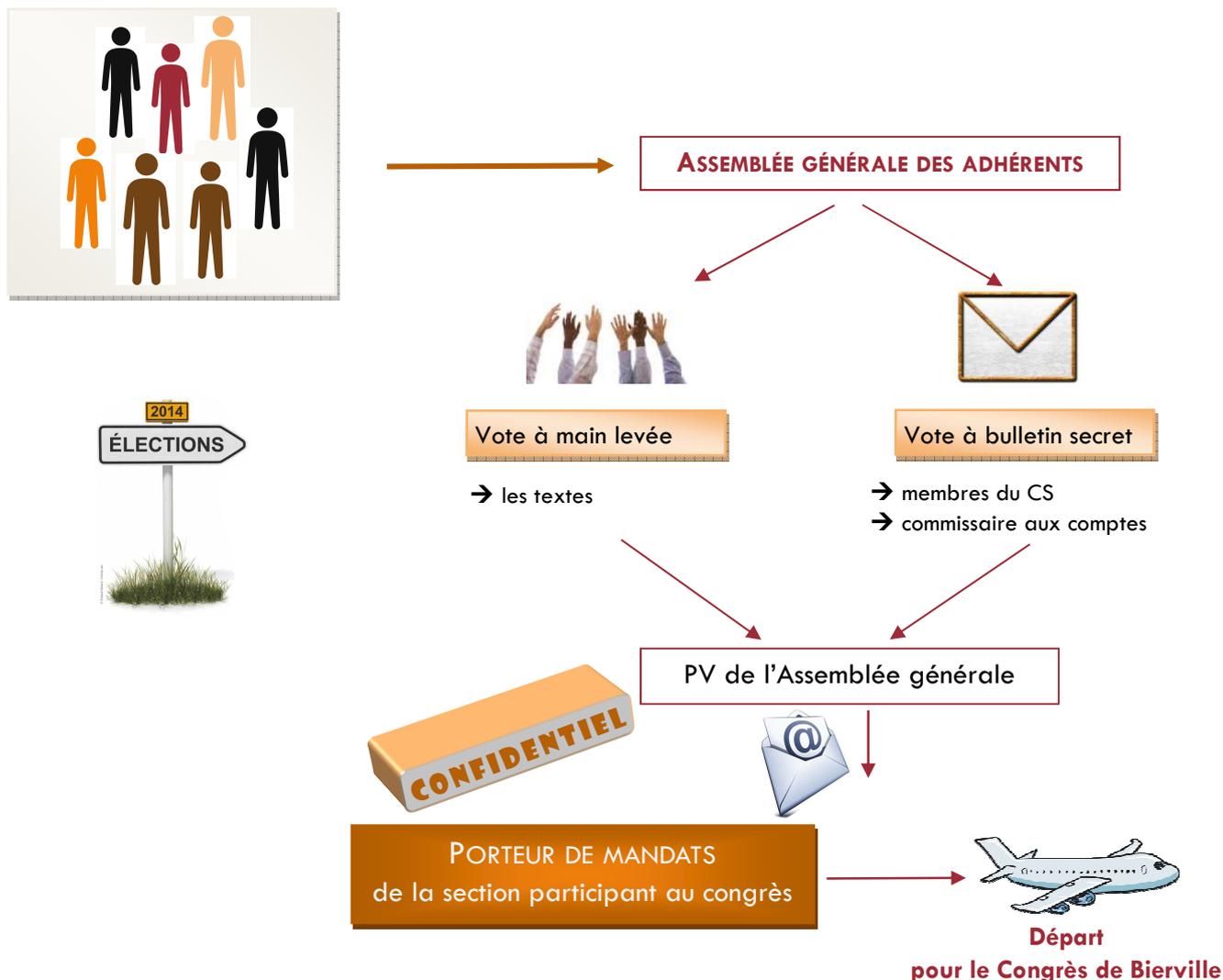
- ✓ Un **procès-verbal d'assemblée générale** comptabilise les résultats et doit indiquer le nombre de voix (pour / contre / abstention) recueillies par chaque texte et par les candidats au conseil syndical et au poste de commissaires aux comptes. Ce procès-verbal est

remis au porteur de mandats de la section qui vous représentera mais ne doit pas être communiqué en dehors de la section.

Le porteur de mandats part ainsi au congrès avec un mandat impératif (par exemple, 12 voix pour tel amendement, 11 voix sur la résolution d'orientation, 6 voix pour tel candidat au conseil syndical, 1 voix pour tel autre candidat, 10 voix pour le commissaire au compte...). Lors de ses votes, il devra **partager ses mandats** pour refléter fidèlement le vote de votre section.

Cela a l'air compliqué

mais Stéphane Basse (stephane.basse@diplomatie.gouv.fr) est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et pour, le cas échéant, vous aider à organiser votre assemblée générale, n'hésitez pas à le contacter !



Annexe 1 : Bulletin de vote pour le commissaire aux comptes



Bulletin de vote pour l'élection pour la désignation du commissaire aux comptes (Congrès de Bierville – juin 2016)

I

Candidat unique (rayez le nom si vous ne souhaitez pas voter pour lui)

LEME Philippe

Annexe 2 : Bulletin de vote pour les conseillers syndicaux



Bulletin de vote pour l'élection pour la désignation des membres du conseil syndical (Congrès de Bierville – juin 2016)

Liste des candidats classés par ordre alphabétique (les noms des candidats que vous ne souhaitez pas élire, doivent être rayés- au minimum 3 noms rayés sinon le bulletin de vote est considéré comme nul)

BASSE Stéphane (section Nantes)
BERTHY Nathalie (section Nantes)
BOUDJELLAL Douriya (section Oran)
CHARTIOT Annabelle (section Niamey)
COLOMB Anne (section Paris)
COURANT Yves (section Nantes)
DARIOSECQ Denise (section Paris)
DA SILVA Olivier (section Praia)
DE MARGUERIE Isabelle (section Pondichéry)
DERR Antoine (élu CTM)
DEVAUTOUR Patrick (élu CTM)
DURIS Jean-Louis (élu CTM)
FRANQUIN Thierry (section Paris)
GASMI Samir (section Oran)
KOIBE Roméo Madjilem (section N'Djaména)
LAVAL Franck (section Nantes)
LEFEBVRE Claire (section Nantes)
LE MASSON Arnaud (section Nantes)
LIANG Virginie (élu CTM)
LIJOUR Raphaëlle (section Madrid)
MAZGHOUNI Dorra (section Tunis)
MILLOGO Vincent (section Ouagadougou)
MONCHAU Nadine (section Paris)
MOUMOUNI Agboké Kossi (section Lomé)
MYTROWYTCH Bogdan (section Paris)
PAULIN Rodolphe (section Paris)
PENDUFF Thibaut (section Paris)
REZNIK Vanessa (section Paris)
SERVANTIE Patrice (section Nantes)
YVON Philippe (section Oran)